



La Défense, le 5 février 2015

COMMUNIQUE DE PRESSE

Depuis hier, la presse se fait largement l'écho du placement en garde à vue par l'Inspection Générale de la Police Nationale du Directeur de la Police Judiciaire de la Préfecture de Police de Paris.

Indépendamment des faits motivant cette mesure, dont nous ignorons tout, le Syndicat des Commissaires de la Police Nationale redit avec force, au regard de la brutalité apparente de cette situation, qu'un chef de Police doit pouvoir bénéficier, à l'instar de tout citoyen, de la présomption d'innocence.

Rien ne saurait justifier, dès lors, que l'honneur d'un homme soit jeté en pâture à l'opinion publique, ou que des rapprochements hasardeux soient faits avec des incidents antérieurs s'étant produits au 36, quai des Orfèvres.

La direction de la Police Judiciaire de la Préfecture de Police est et demeure un grand service d'investigation, composé de milliers de femmes et d'hommes animés par le sens du devoir, et dont les qualités professionnelles et le courage se sont illustrés, une fois de plus, à l'occasion des terribles événements qui ont endeuillé notre pays en ce début d'année.

Contacts

Céline BERTHON : 06.09.68.80.89 celine.berthon@le-scpn.fr
Jean-Luc TALTAVULL : 06.47.07.16.80 jean-luc.taltavull@le-scpn.fr